

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services départementaux
de l'Education nationale des Deux-Sèvres

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs
des écoles publiques des Deux-Sèvres

S/C Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'Education nationale chargés de circonscription

Service du Parcours
et vie de l'Elève
(SPE 1)

Convocation

Niort, le 23 août 2019

Affaire suivie par :

CPD EPS

jean-paul.bernard@
ac-poitiers.fr

Téléphone
05 17 84 02 67

Adresse postale
61, avenue de
Limoges
CS 98661
79026 Niort cedex

Objet : sessions d'information/formation pour les intervenants bénévoles concernés par l'encadrement de la

NATATION

Les sessions d'information/formation pour l'année 2019/2020 visant à la délivrance de l'agrément des intervenants bénévoles pour l'activité citée en objet sont organisées par l'équipe départementale EPS selon le calendrier joint à ce courrier.

Modalités de participation :

- Etre inscrit par le directeur ou la directrice de l'école, **au moyen du formulaire de demande d'agrément, qui sera remis aux formateurs.**
- Avoir une tenue adaptée à l'activité (maillot de bain et bonnet).

Contenu de la session :

1^{er} temps	Test de niveau de compétences : <ul style="list-style-type: none"> - Sauter ou plonger en eau profonde et se laisser remonter. - Aller chercher un objet immergé à environ 2 m de profondeur. - Nager sur une distance de 25 m environ, sans appuis.
-----------------------------	--

Seules les personnes qui auront satisfait au test de niveau de compétences seront admises à poursuivre la session.

2^{ème} temps	Ateliers : <ul style="list-style-type: none"> - Les entrées dans l'eau, les immersions, les déplacements, les flottaisons. Les aménagements, le matériel et leur utilisation.
3^{ème} temps	Vidéo et questionnaire : Je flotte, tu flottes – Parole d'Archimède. Connaissance de l'activité scolaire : <ul style="list-style-type: none"> - Les aspects réglementaires : règles de sécurité, rôles et responsabilités des intervenants, règles de vie collective. - Enseignement et animation : les objectifs, les contenus, la démarche, rôle et responsabilités de chacun. - Intervention pédagogique : conseils pratiques relatifs à la gestion du groupe. Questions diverses

Vous voudrez bien confirmer votre participation à une de ces sessions auprès du directeur ou de la directrice de l'école au plus tard 8 jours avant.

Pour l'inspecteur d'académie et par délégation,
la Secrétaire Générale

SIGNE

Elisabeth PEILLIER